

Les démarches pour la carte professionnelle

Comment effectuer ma demande de carte professionnelle auprès du CNAPS ?

Connectez-vous sur le site internet du CNAPS : <https://www.cnaps-securite.fr>

Mode opératoire

Etape 1

VOS DÉMARCHES

Vous êtes un particulier

Vous êtes une entreprise de sécurité privée

Vous êtes un organisme de formation

Vous souhaitez acheter une prestation de sécurité privée

Vous souhaitez

- > Vous former à un métier de la sécurité privée
- > Exercer en tant qu'agent de sécurité
- > Diriger votre entreprise de sécurité privée

Démarches en ligne

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites. [En savoir plus](#) [Accepter](#)

**Cliquez sur
vous êtes un
particulier**

http://www.cnaps.interieur.gouv.fr/Vos-demarches/Vous-etes-un-p... BTS Assistant de Manager Météo fcv.fr Exercer le métier d'agent de... cnaps.interieur.gouv.fr

Pour effectuer votre demande de carte professionnelle, rendez-vous sur les téléservices du CNAPS :



[Effectuez votre demande en ligne](#)

Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande de carte professionnelle, le remplir puis l'envoyer par courrier postal à la délégation territoriale correspondant à votre lieu de domicile en joignant les pièces justificatives demandées.



[Formulaire carte professionnelle](#) PDF - 382,73 ko

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites. [En savoir plus](#) [Accepter](#)

FR 11:48 28/10/2019

Télécharger le formulaire et l'envoyer par courrier recommandé avec AR au CNAPS de votre région

CNAPS